



**ECODÉTERGENT**

## EGEPUR MOB

### Nettoyant mobilier

S'utilise en entretien régulier des surfaces stratifiées, vitres, mobilier.  
 Peut être utilisé pour les sols lavables non protégés par une émulsion.  
 Il est sans effet sur les peintures, plastiques, panneaux stratifiés, caoutchouc, chromes, aluminium...  
 Il élimine tous types de tâches ; encre, rouge à lèvres, café, nicotine, graisses, noir de carbone, insectes écrasés... Peut également s'utiliser pour le nettoyage des sols.  
 Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.  
 Contient un solvant issu de la fermentation de substrat agricole.

#### Mode d'emploi

Salissures courantes : Diluer de 10 à 20 ml dans un seau de 4 litres d'eau.

Salissures importantes : Diluer de 20 à 40 ml dans un seau de 4 litres d'eau.

Surfaces : Diluer dans un pulvérisateur de 750 ml.

Pulvériser sur la surface à nettoyer, essuyer.

Sols : Mop, faubert, système de lavage à plat.

Il n'est pas nécessaire de rincer sauf dans le cas de surface pouvant rentrer au contact de denrées alimentaires.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

#### Conditionnements

Emballage : carton de 4 bidons de 5L,

carton de 12 flacons doseurs de 1L.

#### Données techniques

▶ Aspect : liquide limpide incolore

▶ pH : 9,5 - 10,5

▶ Densité : 0,98 - 1

#### Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser pur.

#### Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :  
 + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

«Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>»

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

10-10-2022 Ind. 4 ■



\* Sans Valeur Limite d'Exposition Réglementaire française.